



Mesures à prendre pour promouvoir, soutenir et aborder le contenu canadien dans un monde numérique

*Présentées au
Ministère du Patrimoine canadien*

*Dans le cadre des consultations sur
le contenu canadien dans un monde numérique*

Le 1^{er} novembre 2016

*Observatoire du documentaire
5154, rue Saint-Hubert, Montréal, Québec H2J 2Y3 514 655-4279 www.obsdoc.ca*

L'Observatoire du documentaire

L'Observatoire du documentaire se veut un lieu de réflexion, de rassemblement et de dialogue afin d'assurer au documentaire sa place essentielle sur toutes les plateformes de diffusion. Il favorise la concertation et les actions du milieu autour de cette mission. Il regroupe les associations professionnelles et organismes suivants :

Alliance des arts médiatiques indépendants (AAMI), Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC), Association québécoise de la production médiatique (AQPM), Association québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS), Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), Bell Media (Canal D), Documentaristes du Canada (DOC), Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC), Guilde canadienne des réalisateurs (GCR), Office national du film du Canada / National Film Board of Canada (ONF/NFB), Regroupement des distributeurs de films du Québec (RDFQ) représenté par Films du 3 Mars (F3M), Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM), Société Radio-Canada (SRC), Société des Auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC), Télé-Québec (TQ).

Les documentaristes canadiens ont été des pionniers du cinéma, sont ceux qui ont changé la manière de capter les histoires et de les raconter, ce qui a d'ailleurs permis aux Canadiens d'acquérir une réputation mondiale d'excellence en ce domaine. Qu'on pense à Pierre Perrault ou à Alanis Obomsawin, à Jean-François Caissy, Anaïs Barbeau-Lavalette ou Sophie Deraspe, de nombreux cinéastes ont fait et perpétuent la renommée du Canada.

Le cinéma documentaire a souvent permis, à des moments charnières de notre histoire, d'offrir un miroir à notre société. Il émeut et instruit, divertit et passionne. À l'heure où les débats se complexifient, où certains médias font la couverture de l'actualité de manière trop souvent superficielle, nous pensons que le documentaire est de plus en plus essentiel à la vie démocratique et sociale.

Pourtant, depuis quelques années, les documentaristes et producteurs voient les embûches se multiplier. La profession a été lourdement affectée par une série de décisions qui ont considérablement fragilisé notre capacité à poursuivre cette lancée. Il est important de rappeler les nombreuses coupures qui ont freiné le développement de ce secteur depuis une dizaine d'années.

Sur le plan fédéral, plusieurs programmes n'ont pas été reconduits et le financement d'institutions comme Radio-Canada, Téléfilm Canada et l'Office national du film du Canada a été réduit. Le budget du Fonds des médias du Canada a aussi diminué durant cette période. Aussi, en 2008, nous avons assisté à la disparition du Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants, qui a été catastrophique pour la grande communauté des artisans du documentaire.

Les conséquences de toutes ces décisions, prises sous le règne des conservateurs, se font d'ailleurs encore sentir, malgré l'impulsion très positive du gouvernement actuel avec l'injection de fonds supplémentaires dans de nombreuses institutions culturelles fédérales. Nous saluons évidemment ce financement accordé à la culture en général.

Cette diminution des ressources se fait sentir chez les artisans du documentaire qui voient leur budget fondre année après année. Faute de moyens, certains sujets importants sont délaissés. Le public n'a donc pas accès à autant d'œuvres de qualité. Les compagnies de production peinent à survivre mettant en péril de nombreux emplois. L'industrie du documentaire est donc fragilisée et ne reçoit pas les crédits gouvernementaux qui lui permettraient de jouer pleinement son rôle. Elle est, à ce titre, dans la même situation que plusieurs autres disciplines artistiques. Le constat est d'autant plus troublant que l'on répète inlassablement depuis des années à quel point la culture joue un rôle de première importance au plan économique.

Autres défis

Au-delà des difficultés récurrentes que connaît le documentaire et le monde culturel en général, une nouvelle conjoncture vient déstabiliser un milieu déjà très fragilisé.

L'avènement du numérique et surtout, des plateformes de diffusion en ligne, viennent bouleverser les pratiques. Les conséquences de ces bouleversements commencent à peine à se faire sentir. Le domaine de la musique est touché depuis longtemps, mais c'est maintenant au tour de la production cinématographique et

télévisuelle d'être frappée de plein fouet. Cet extrait d'un document de l'AQPM le résume très bien :

« Dans le secteur audiovisuel, la fréquentation en salles (cinéma) de même que l'abonnement à la télédistribution sont en baisse au profit des services de radiodiffusion par Internet, qu'on appelle aussi services par contournement (SPC), comme Netflix, iTunes, YouTube, Hulu Plus Canada, Amazon Prime Instant Video, Dailymotion, Canal+ Canada, Shomi, CraveTV, Illico Club à volonté, tou.tv extra, etc. Ces services donnent accès à une vaste variété de films, de documentaires, de séries dramatiques, de spectacles de variété et de vidéoclips par l'entremise d'Internet. Cette mutation entraîne d'importantes conséquences négatives sur le financement des produits culturels québécois. Dans le système de radiodiffusion réglementé, toutes les entreprises – stations de radio traditionnelles, services sonores payants, services de radio par satellite, services de programmation télévisuelle en direct, spécialisés ou payants, entreprises de distribution de radiodiffusion terrestres ou par satellite - doivent investir une portion de leurs revenus annuels dans le financement de produits culturels nationaux. Ces contributions annuelles sont versées directement à des fonds de production, comme MusicAction, le Fonds des médias du Canada, les Fonds de production indépendants certifiés (FPIC) ou encore à d'autres initiatives de soutien comme le Fonds RadioStar. De plus, toutes les transactions impliquant un transfert de contrôle dans le domaine des services de programmation de radiodiffusion réglementés donnent lieu au versement d'avantages tangibles proportionnels à la valeur de la transaction. Ces paiements sont majoritairement effectués dans ces mêmes fonds de production. Ces mesures permettent d'assurer une production permanente de nouvelles créations grâce à une alimentation constante des ressources financières qui y sont consacrées. Or les fournisseurs d'accès Internet (FAI), les services de téléphonie mobile (STM), de même que les services de programmation de radiodiffusion par Internet ou par téléphonie mobile n'ont aucune obligation de contribuer au financement de ces fonds. Ces derniers contournent le cadre réglementaire. En fait, ils y échappent totalement. Avec pour résultat, qu'au fur et à mesure qu'ils gagnent du terrain au détriment des entreprises de radiodiffusion réglementées, qu'ils accaparent une part croissante de l'écoute des auditeurs, spectateurs et téléspectateurs québécois, le flux d'investissements dans la création de nouveaux produits culturels québécois se tarit. De plus, à cause de cette concurrence puissante et injuste, les revenus annuels des acteurs du système réglementé diminuent et conséquemment le soutien financier à la production, qui est directement tributaire de ces revenus. Pour mieux faire face à cette concurrence, ces services réglementés demandent et obtiennent des assouplissements de leur cadre réglementaire qui auront également pour effet de réduire le soutien financier à la production ».¹

Le bilan est donc sans ambiguïté. Les productions canadiennes, dont les documentaires, dans un univers où le financement se tarit, ne pourront plus voir le jour ou n'auront plus les moyens de se distinguer et de concurrencer le niveau de qualité des autres productions internationales. Face à des œuvres nationales inexistantes ou moins intéressantes, les Canadiens choisiront donc des œuvres étrangères, pour la plupart américaines et évidemment non francophones. Faute de moyens adéquats, le Canada se retrouvera en queue de peloton de la production cinématographique et télévisuelle, lui qui pourtant brille par son originalité dans tous les festivals et marchés du monde. Le documentaire ainsi que la production de séries de fiction singulières, à travers lesquels les Canadiens ont évolué et se sont reconnus dans leur histoire récente, en souffriront.

C'est aussi extrêmement problématique pour tout le secteur de la production télévisuelle et cinématographique québécoise et francophone hors Québec qui évidemment, peut plus difficilement exporter

¹ *Plaidoyer pour une taxe additionnelle sur les services internet et de téléphonie mobile dédiée à la création de nouveaux produits culturels québécois. AQPM, décembre 2015, p. 4 et 5.*

ses créations culturelles aux États-Unis ou dans le monde en raison de la langue. Les politiques de déréglementation déjà mises en place auront comme conséquence de pousser les producteurs à se tourner de plus en plus vers une production destinée au marché anglophone mondial au détriment d'une production destinée aux Canadiens.

À notre avis, c'est l'effritement de la culture nationale qui est en jeu ici et sa diversité. Et encore plus grave, à moyen terme, c'est notre capacité à attirer les nouvelles générations vers des produits culturels canadiens qui est compromise avec cette philosophie du laissez-faire dans laquelle nous baignons depuis une dizaine d'années.

Dans ce contexte, nous pensons que le gouvernement canadien doit renouer avec une philosophie basée sur l'intervention active de l'état par l'entremise de mesures gouvernementales diverses et audacieuses, en cohérence d'ailleurs avec ce qui a fait le succès du Canada en matière de culture comme avec la création, par exemple, dans le passé, de l'Office national du film du Canada et du Fonds de production de la câblodistribution, par l'entremise du CRTC (aujourd'hui devenu le FMC).

L'idée d'imposer à toutes les entreprises qui distribuent des émissions au public canadien une obligation de contribuer au financement de la production d'émissions canadiennes n'est pas révolutionnaire. C'est une caractéristique fondamentale des règles du jeu qui régissent la radio et la télévision en ce pays depuis fort longtemps et qui a permis le développement de productions canadiennes originales.

Nous demandons donc simplement au gouvernement de renouer avec cette philosophie qui a été malheureusement mise de côté dans les dix dernières années sous le règne conservateur. Nous ne pouvons plus tolérer l'attentisme à cet égard. Nous sommes véritablement dans une période cruciale où les décisions qui seront prises dans la ou les prochaines années vont venir sceller le sort de notre production nationale.

Nous croyons fortement que les grands bouleversements numériques qui secouent actuellement le monde de la culture et du documentaire peuvent se transformer en formidables opportunités pour les créatrices et les créateurs dans les prochaines années si le gouvernement renoue avec une philosophie qui favorise la production de contenu canadien par et pour les Canadiens afin aussi que la nouvelle génération puisse continuer d'avoir accès à des émissions et des films qui reflètent leur réalité. À l'aube des célébrations du 150^e anniversaire de la constitution canadienne, le moment ne pourrait être mieux choisi pour poser les gestes concrets que nous attendons tous depuis tant d'années. Des mesures fortes et inspirantes doivent émaner des consultations qui ont cours en ce moment.

Les moyens

Des solutions audacieuses existent en cohérence avec cette philosophie politique. Nous laisserons toutefois au gouvernement le loisir de déterminer quels moyens seraient les plus appropriés afin de protéger la spécificité culturelle canadienne. Mentionnons tout de même quelques solutions qui ont été suggérées dans le passé par diverses associations à ce sujet. Malgré leur pertinence, aucune de ces solutions n'a pourtant été appliquée, à ce jour.

1) Assujettir les services de programmation de radiodiffusion par Internet (SPC ou OTT), canadiens et étrangers, qui offrent des contenus professionnels de radiodiffusion facturés à la pièce ou par abonnement à

des résidents Canadiens, à une ordonnance d'exemption conditionnelle à ce qu'ils contribuent une part des revenus bruts tirés de cette facturation au soutien de la création et de la production de nouvelles émissions canadiennes;

2) Assurer la perception de la taxe de vente et des impôts sur le revenu liés au commerce électronique. Dans le cas de la perception des taxes de vente lors des transactions par Internet effectuées par des fournisseurs de pays étrangers, le gouvernement fédéral devrait intensifier ses efforts à cet égard, dans le cadre, entre autres, des travaux en cours à L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ;

3) Explorer les avenues (modification à la Loi, décret, autres) permettant de conférer au CRTC le pouvoir d'exiger des contributions financières à la création et à production d'émissions canadiennes de la part des Fournisseurs de services Internet (FSI) et de téléphonie mobile ;

4) Continuer de réglementer les Entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) et continuer d'obliger les EDR à financer la production canadienne ;

5) Continuer de reconnaître les documentaires comme des émissions d'intérêt national nécessitant un soutien continu et faire en sorte que tous les programmes de soutien financier et fiscaux à la production audiovisuelle et médiatique du gouvernement fédéral tiennent compte de ce statut ;

6) Financer davantage Radio-Canada, l'Office national du film du Canada et le Fonds des médias du Canada ;

7) Création du Fonds canadien du documentaire indépendant.

Rédaction

***Benjamin Hogue**
Directeur*

Sous la présidence de

***Hugo Latulippe**
Président*

Contacts :

Benjamin Hogue

Tél. : 514 655-4279

Courriel. : dir@obsoc.ca

Site internet : www.obsdoc.ca